

Savoir prendre un rond point



Beaucoup de conducteurs, débutants ou confirmés, redoutent le passage d'un rond-point, car ils ne connaissent pas précisément le comportement à adopter pour aller tout droit, à gauche ou à droite.

L'approche du rond point

Un rond point ou carrefour à sens giratoire est signalé par un panneau spécifique.

- À l'approche d'un carrefour à sens giratoire, on freine, on rétrograde, on contrôle en gardant le pied sur le frein et on prend la décision de s'engager 3 à 4 mètres avant le rond point. Attention ! Les cyclistes et cyclomotoristes qui sont moins visibles peuvent être masqués par le montant gauche du pare-brise.
- Avant de m'engager dans l'anneau, je devrai céder le passage à tous les usagers qui y circulent.
- Comme tout ouvrage formant obstacle, le rond-point doit être contourné par la droite.

Placements dans les rond points



Prendre rond point, c'est circuler sur une chaussée à sens unique qui tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Le graphique montre les trajectoires à adopter en fonction de la direction, mais utiliser la voie de gauche d'un rond point n'est jamais une obligation. Si je ne sais pas quelle sortie je vais emprunter, je reste dans la voie de droite.

Avant tout changement de voie, je dois céder le passage.

Les contrôles visuels

Lorsque je circule dans l'anneau du rond point, je contrôle par de rapides coups d'oeil, afin de m'assurer que personne ne me coupe la route.

Lorsque je circule sur la voie de gauche, je contrôle régulièrement à droite.

Avant de sortir du rond-point, je contrôle le rétroviseur droit ainsi que l'angle mort.

Clignotant pour prendre un rond point

- Si j'emprunte la première sortie à droite, j'allume le clignotant droit avant d'aborder le carrefour.
- Si je continue tout droit, en face, j'allume le clignotant droit à hauteur de la sortie précédente.
- Si j'emprunte une sortie à gauche ou si je fais demi-tour, j'allume le clignotant gauche avant d'aborder le carrefour pour bien montrer que je vais m'engager à gauche.
- Quelle que soit la direction prise, avant de quitter le rond-point, j'allume toujours le clignotant droit.

La réglementation

- En marche normale, tout conducteur doit maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée.
- Toutefois, un conducteur qui pénètre sur un carrefour à sens giratoire comportant plusieurs voies de circulation peut serrer à gauche s'il prend une sortie située sur sa gauche, par rapport à son axe d'entrée.
- Chaque manœuvre de changement de voie, à l'intérieur du rond-point, reste soumise aux règles de priorité et doit être signalée aux autres conducteurs.

Les sanctions

Concernant les sanctions, un article du code de la route précise que le fait de ne pas respecter ces règles de circulation, dans un carrefour à sens giratoire, est puni d'une amende de 135 € et donne lieu au retrait de 3 points sur le permis de conduire (refus de priorité).

